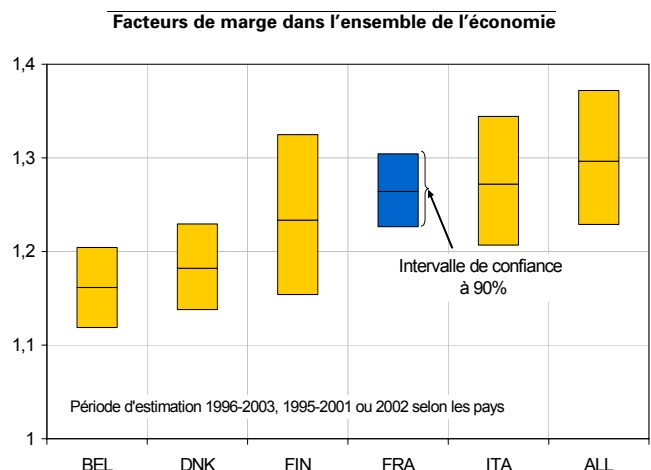


Niveau et évolution de la concurrence sectorielle en France

- Parmi les freins à la croissance, l'insuffisance relative de concurrence fait partie des facteurs régulièrement évoqués. On s'intéresse ici à cette question en proposant de construire un indicateur permettant de mesurer la concurrence dans un secteur donné de l'économie. Dans un second temps on propose une estimation du gain potentiel en croissance et en emplois d'un alignement de la concurrence dans certains secteurs sur celle observée dans les pays européens les plus performants.
- L'intensité de la concurrence peut être évaluée à partir de l'estimation du facteur de marge (ou *markup*), défini comme le rapport entre le prix de vente et le coût de production d'une unité supplémentaire de produit (le coût marginal). Sur la base d'estimations réalisées pour un ensemble de pays européens, le facteur de marge de l'économie française se situerait dans la moyenne des facteurs de marge des pays européens et légèrement en-dessous des facteurs de marge estimés en Allemagne et en Italie.
- Certains secteurs produisant des biens non échangeables au plan international (*i.e.* les secteurs « abrités ») sont fortement concurrentiels. Par exemple, le secteur de la construction, qui représentait en 2004 environ 8% de l'économie marchande en termes de valeur ajoutée, apparaît très concurrentiel, bien qu'abrité de la concurrence internationale.
- Au vu de notre indicateur de *markup*, trois principaux secteurs de l'économie française semblent néanmoins offrir des possibilités d'accroissement sensible de la concurrence. Il s'agit du commerce de détail, de l'hôtellerie et de l'intermédiation financière.
- Une augmentation de la concurrence dans ces trois secteurs à des niveaux proches de ceux observés dans les pays les plus concurrentiels pourrait conduire à terme à une augmentation du PIB français (hors activités non marchandes) de l'ordre de 1,2% et à la création de 200 000 à 250 000 emplois selon que l'on inclut le secteur de la restauration ou pas. L'effet de ces réformes sur le PIB pourrait être sous-estimé dans la mesure où l'impact positif de l'intensification de la concurrence sur l'effort d'innovation des entreprises n'est pas pris en compte.

Sources : Calculs DGTPE



Lecture : pour la France, le prix de vente moyen d'un produit se situe 26% au dessus de son coût marginal de production (*markup* égal à 1,26), avec une probabilité de 90% de se situer entre 23% et 30% au dessus.

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et de la Politique économique et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

1. Le *markup*, qui indique de combien le prix de vente excède le coût marginal de production, permet d'évaluer l'intensité de la concurrence

L'amélioration de la concurrence sur les marchés des biens et services est une préoccupation croissante des politiques économiques, comme l'attestent les recommandations récentes de la Commission européenne ou du FMI¹. La concurrence permet d'augmenter l'activité économique et de créer des emplois, en améliorant le pouvoir d'achat des consommateurs et en incitant les entreprises à innover². Dans ce contexte, il est important de disposer d'indicateurs permettant d'identifier clairement les secteurs de l'économie pour lesquels la concurrence pourrait être améliorée. Parmi ces indicateurs, le degré de concentration du secteur ou encore son niveau de réglementation (supposé faire obstacle aux entrées de nouvelles firmes) sont couramment employés. Ces derniers n'offrent pourtant pas toujours une image fidèle du degré de concurrence d'un secteur.

La théorie économique considère de son côté qu'en situation de concurrence pure et parfaite, les entreprises doivent fixer le prix de vente de leurs produits au niveau du coût de production de la dernière unité produite (le coût marginal de production). Moins un secteur est concurrentiel, plus le prix peut s'éloigner du coût marginal de production. Le ratio entre le prix de vente et le coût marginal de production, appelé taux de marge ou *markup*, peut alors être utilisé pour apprécier l'intensité concurrentielle d'un secteur. Le *markup* doit être distingué du taux de marge défini par le rapport : excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée brute. En effet, dans le calcul de l'écart entre le prix de vente et les coûts de production, ces derniers intègrent déjà la rémunération « normale » du capital. Un taux de *markup* élevé indique des profits anormalement forts, tandis qu'un taux de marge élevé peut simplement refléter une forte intensité capitalistique du secteur.

1.1 Le *markup* n'est pas directement observable mais peut être estimé économétriquement

Dans la pratique, le coût marginal de production, et donc le *markup*, n'est pas directement observable, à la différence du prix de vente. Hall (1988), puis Roeger (1995)³

ont alors proposé une méthodologie permettant d'estimer économétriquement le *markup*⁴.

Cette méthodologie est utilisée dans plusieurs études, en particulier par l'OCDE et la BCE⁵. La principale limite des résultats des études disponibles est que l'estimation est en général réalisée sur données annuelles entre la fin des années 1970 et le début des années 2000⁶. Les facteurs de marge reportés dans ces études ne reflètent donc pas les réalités des secteurs en 2007, mais plutôt une moyenne des comportements de marge des producteurs sur les 25 dernières années. C'est pourquoi, les facteurs de marge sont ici estimés sur des périodes plus courtes, comme 1995-2002. Cette période d'estimation, qui représente un cycle de conjoncture complet, permet en outre d'éviter que les *markups* estimés soient influencés par le cycle, les entreprises ayant tendance à comprimer leurs marges en période de faible activité, et à les augmenter en période d'expansion. Notons également que les estimations réalisées sur cette période permettent de tenir compte des dernières évolutions technologiques et des changements récents de réglementation.

Les données nécessaires à l'estimation des facteurs de marge, proviennent de la base de données STAN de l'OCDE, et sont disponibles pour cinq pays européens, en plus de la France, sur des périodes plus ou moins longues. Pour la Belgique, les données couvrent au mieux la période 1996-2003, pour l'Allemagne, 1993-2003, pour le Danemark, 1974-2001, pour la Finlande, 1978-2003 et pour l'Italie, 1981-2001. En outre, les périodes de disponibilité diffèrent selon les secteurs étudiés. Les résultats détaillés des estimations des *markups* pour l'ensemble des secteurs au sein de chacun des six pays européens sont reportés dans Bouis (2007) : « Quels secteurs réformer pour favoriser l'emploi et la croissance », *Document de Travail de la DGTPE n°2007/13*.

L'analyse de l'intensité de la concurrence à partir de l'estimation des facteurs de marge est complétée par une étude des parts de marché des entreprises en termes de chiffre

(1) Voir Everaert (2007) : « Does It Pay to Synchronize Structural Reforms Across Markets and Countries? Insights from the Global Economic Model », *IMF Working Paper*, et MINEFE (2008) : « La concurrence, un outil en faveur de la croissance, de l'emploi et du pouvoir d'achat », *Rapport économique, social et financier, Projet de loi de finances pour 2008*.

(2) Cf. Bouis (2007) : « Évaluation de l'impact macro-économique de réformes sectorielles à l'aide d'un modèle à deux secteurs », *Document de travail de la DGTPE n° 2007/07*.

(3) Hall (1988) : « The Relations between Price and Marginal Costs in US Industry », *Journal of Political Economy* 96, 921-947 et Roeger (1995) : « Can Imperfect Competition Explain the Difference between Prima and Dual Productivity Measures? Estimates for US Manufacturing », *Journal of Political Economy* 103, 316-330.

(4) Ces auteurs démontrent que sous l'hypothèse de concurrence pure et parfaite - soit d'un taux de *markup* nul - le taux de croissance du résidu de Solow nominal est indépendant du taux de croissance de la productivité nominale du capital. Le coefficient liant le taux de croissance du résidu de Solow nominal au taux de croissance de la productivité nominale du capital est l'indice de Lerner, défini par le ratio (prix - coût marginal)/prix, et permet d'obtenir le *markup* par la relation $markup = 1 / (1 - \text{indice de Lerner})$. La méthodologie de Roeger (1995) est détaillée dans le document de travail Bouis (2007) : « Quels secteurs réformer pour favoriser l'emploi et la croissance ? », *DGTPE, Document de travail n° 2007-13*.

(5) Oliveira-Martins, Scarpetta, Pilat (1996) : « Mark-up ratios in manufacturing industries: Estimates for 14 OECD countries », *OECD Economics Department Working Papers* 162. Przybyla. et Roma (2005) : « Does product market competition reduce inflation? Evidence from countries and sectors », *ECB Working Paper* 453.

(6) Une exception concerne Christopoulou et Vermeulen (2007) : « Markups in the Euro area and the US over the period 1981-2004: a comparison of 50 sectors », *ECB Working Paper*. Cette étude utilise toutefois des données différentes des nôtres.

d'affaires, à l'aide de la base de données ALISSE de l'INSEE, ainsi que par une revue des indicateurs de réglementation sectorielle de l'OCDE⁷. Certes, la concentration d'un secteur ne fournit pas nécessairement une bonne indication du degré de concurrence tandis que les indicateurs de réglementation constituent des indicateurs de moyen plus que de résultat. Ces indicateurs permettent néanmoins dans la plupart des cas d'apporter un élément complémentaire qui conforte le résultat s'appuyant sur le niveau et l'évolution des *markups*.

1.2 Les estimations économétriques comportent plusieurs limites

Les *markups* estimés à partir de la méthodologie de Roeger (1995) présentent plusieurs limites qu'il convient de garder à l'esprit lors de l'interprétation des résultats :

- les estimations de *markups* sont obtenues sous l'hypothèse de rendements d'échelle constants, alors que dans la réalité, de nombreux secteurs se

caractérisent par la présence de rendements croissants. La prise en compte de rendements d'échelle croissants conduirait toutefois à des *markups* estimés encore plus élevés⁸ ;

- la production des différents secteurs est évaluée au prix de base (c'est-à-dire intégrant les subventions)⁹. Dans ce contexte, les subventions, comme par exemple dans l'agriculture, viennent majorer les *markups* ;
- le coût du capital est mesuré de façon imparfaite et il est ainsi possible que des valeurs élevées de facteurs de marge reflètent en partie des primes de risque élevées au sein d'un secteur spécifique. Toutefois, ceci ne change en rien les conclusions dans la comparaison internationale des *markups* d'un secteur donné, sous l'hypothèse que le coût du capital au niveau sectoriel est le même quel que soit le pays.

2. Le degré de concurrence au niveau de l'ensemble de l'économie et dans l'industrie a légèrement augmenté en France depuis le début des années 1980 et est proche de la moyenne européenne, mais de fortes disparités existent entre sous-secteurs

2.1 Le facteur de marge de l'économie marchande hors agriculture a légèrement diminué en France au cours des 25 dernières années

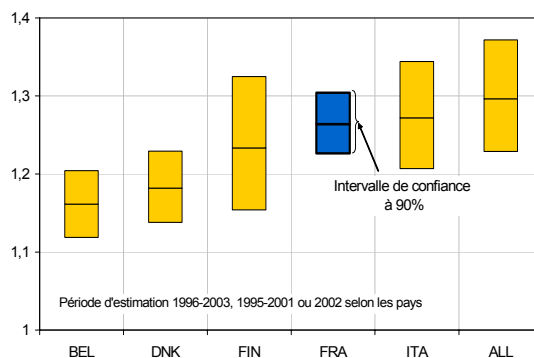
Les résultats des estimations pour l'ensemble de l'économie indiquent que globalement, le *markup* n'a pas augmenté ces 25 dernières années. Estimé à 1,27 sur la période 1982-1994, le *markup* de l'ensemble de l'économie (activités non marchandes incluses) est passé à 1,26 sur la période 1995-2002¹⁰. En d'autres termes, les producteurs vendraient en moyenne leurs produits à un prix supérieur de 26% au coût de la dernière unité produite. Dans l'ensemble du secteur marchand hors agriculture le facteur de marge a aussi légèrement baissé. Les estimations des *markups* dans l'ensemble des secteurs sont données dans le tableau 2 en fin de document.

2.2 Il se situe aujourd'hui dans la moyenne européenne

Sur la période 1995-2002, le facteur de marge de l'ensemble de l'économie française se situe à peine au-dessus du facteur de marge moyen du groupe des pays européens sélectionnés, mais en-dessous des facteurs de marge estimés dans les deux autres grandes économies de la zone euro, l'Italie et l'Allemagne¹¹.

Néanmoins, ces différences ne sont pas statistiquement significatives, excepté dans les comparaisons avec la Belgique et le Danemark, comme le montre le graphique 1, représentant les estimations des facteurs de marge et leurs intervalles de confiance à 90%¹². Ces résultats sont globalement en accord avec ceux obtenus par Christophoulou et Vermeulen (2007)¹³ à partir des données EU KLEMS de la Commission européenne.

Graphique 1 : facteurs de marge pour l'ensemble de l'économie



Source : base de données STAN de l'OCDE et calculs DGTPE.

(7) Ces indicateurs sont calculés à partir d'éléments mesurant l'ouverture des secteurs à la concurrence, la participation de l'État dans le capital des sociétés du secteur, le degré d'intégration verticale et la concentration sectorielle.

(8) Voir par exemple Hylleberg, Jørgensen (1998) : «A Note on the Estimation of Markup Pricing in Manufacturing», *Centre for Non Linear Modelling in Economics Working Paper, Department of Economics, University of Aarhus*.

(9) Ceci ne constitue pas une caractéristique propre à la méthodologie de Roeger (1995) mais aux données disponibles.

(10) Les années 1980 et 1981 sont exclues de l'estimation car identifiées comme deux points aberrants, entraînant une sous-estimation du facteur de marge.

(11) Idéalement, il serait préférable de comparer les facteurs de marge de l'économie marchande hors agriculture. Les données nécessaires à l'estimation de ces facteurs de marge ne sont toutefois pas disponibles pour deux pays : la Belgique et l'Italie.

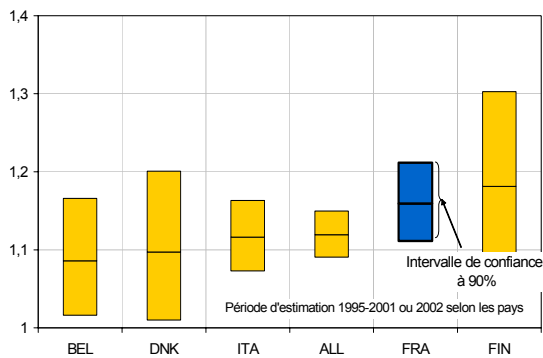
(12) Les tests d'égalité des indices de Lerner ($= 1 - 1/\text{markup}$) estimés pour chaque pays confirment ces résultats : la France a un indice de Lerner significativement supérieur à celui de la Belgique et à celui du Danemark.

(13) Christophoulou, Vermeulen (2007) : «Markups in the Euro area and the US over the period 1981-2004: a comparison of 50 sectors», *ECB Working Paper*.

2.3 Le *markup* de l'industrie en France est proche de celui observé dans les autres pays européens, mais certains secteurs semblent nettement moins concurrentiels

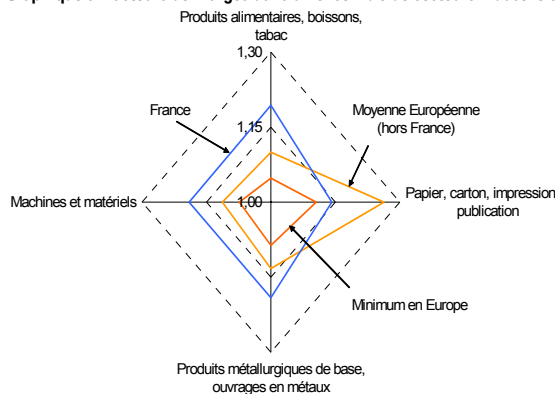
L'industrie française - qui représentait en 2004 un peu plus de 20% de l'économie marchande en termes de valeur ajoutée - apparaît légèrement moins concurrentielle que la moyenne des autres pays européens considérés ici, mais les différences ne sont pas statistiquement significatives (voir graphique 2 ci-dessous).

Graphique 2 : facteurs de marge dans l'industrie



Source : base de données STAN de l'OCDE et calculs DGTPE.

Graphique 3 : facteurs de marges dans un ensemble de secteurs industriels



Lecture : le *markup* français des produits alimentaires, boissons, tabac s'élève à 1,19 sur la période 1995-2002 contre une moyenne européenne (hors France) de 1,10 et un minimum de 1,04 (*markup* du Danemark). Source : base de données STAN de l'OCDE et calculs DGTPE.

Une analyse sectorielle plus fine (graphique 3) suggère que la France serait significativement moins concurrentielle que la moyenne du reste de l'Europe dans le secteur des produits alimentaires, boissons, tabac (14% de la VA de l'industrie), ainsi que dans le secteur de la fabrication de produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux (14,6%) et dans le secteur des machines et matériels (17,2%). En revanche, elle apparaît plutôt plus concurrentielle

3. Dans les services du secteur privé, les *markups* sont élevés en comparaison de ceux de l'industrie et varient de façon importante d'un pays à l'autre

En général abrité de la concurrence internationale, le secteur des services marchands se caractérise sans surprise par un taux de marge plus élevé que celui de l'industrie, quels que soient les pays. La France affiche par exemple un *markup* de 1,42 dans les services marchands (contre 1,16 dans l'industrie), significativement supé-

rieur à celui de la Belgique ou du Danemark mais pas significativement différent de ceux des autres pays considérés ici (cf. graphique 4)¹⁴.

2.4 La production-distribution d'électricité, de gaz et d'eau n'est pas moins concurrentielle en France que dans les autres pays européens

Le niveau relativement élevé du facteur de marge dans le secteur français de la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (secteur représentant 2,4% de l'économie marchande en termes de VA en 2004) conduit à penser que ce secteur est peu concurrentiel. De nombreux autres pays en Europe partagent également des *markups* élevés dans ce secteur, non significativement différents les uns des autres. Le niveau de concentration du secteur en France, plutôt élevé (les quatre premiers acteurs se partagent les trois quarts de la valeur ajoutée du secteur) est resté pratiquement stable entre 1996 et 2004, tandis que le facteur de marge du secteur n'a pratiquement pas varié depuis le début des années 1980 probablement en raison de la régulation d'une partie des tarifs de l'électricité par l'État.

Il convient toutefois de noter que le secteur production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau est dominé par la production et distribution d'électricité (représentant en France par exemple 70% du secteur en termes de VA) qui se caractérise par une grande diversité de techniques de production au niveau européen. En particulier, le parc de production français (constitué essentiellement de centrales nucléaires) diffère grandement de celui des autres pays européens (constitué de centrales à gaz et à charbon), rendant de ce fait difficile une comparaison directe des facteurs de marge.

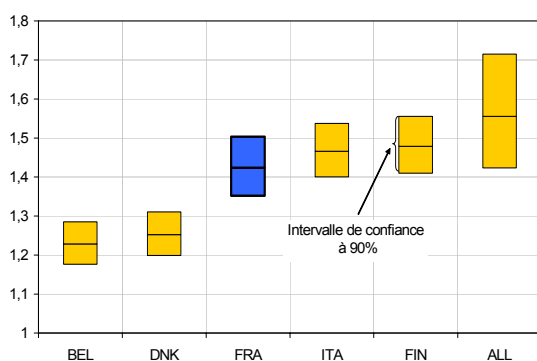
2.5 Le facteur de marge de la construction a baissé de façon substantielle en France ces dernières années, de concert avec une chute de la concentration du secteur

Le facteur de marge dans le secteur de la construction en France (qui représente en 2004 environ 8% de l'économie marchande en termes de VA) s'établit à un niveau bas, statistiquement équivalent à celui enregistré ailleurs en Europe. En outre, notre estimation du *markup* n'est pas significativement différente de 1 sur la période plus récente 1995-2002, indiquant que le secteur est devenu très concurrentiel.

Les parts de marché des 4 et des 10 premières entreprises françaises de construction sont respectivement passées de 4 à 1% et de 5 à 1% entre 1996 et 2003. Cette baisse de la concentration semble aller de pair avec une diminution des marges du secteur dans les années 1990.

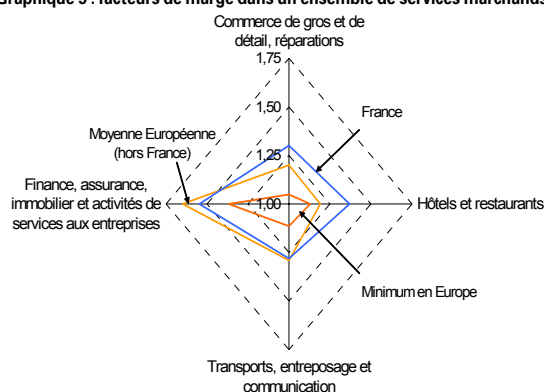
Par ailleurs, l'examen des taux de marge au niveau des principales activités de services marchands révèle des comportements de marge variant fortement selon les pays et les secteurs, comme l'illustre le graphique 5.

Graphique 4 : facteurs de marge dans les services du secteur privé



Source : base de données STAN de l'OCDE et calculs DGTPE

Graphique 5 : facteurs de marge dans un ensemble de services marchands



Source : base de données STAN de l'OCDE et calculs DGTPE

3.1 Depuis le milieu des années 1990, le taux de marge a plus que doublé dans le commerce de détail en France ...

La France se place, au regard de notre indicateur, parmi les pays les moins concurrentiels en ce qui concerne le secteur du commerce de gros et de détail, réparations, qui représentait en 2004 environ 15% de l'économie marchande en termes de VA.

Cette situation semble surtout imputable à des marges particulièrement élevées dans le commerce de détail (hors commerce de détail de véhicules automobiles et de motocycles), réparation d'articles personnels et domestiques, représentant en 2004 6,3% de la VA marchande, secteur dans lequel le *markup* a progressé fortement depuis le début des années 1980. Par ailleurs, la concentration du secteur a significativement augmenté en France depuis le milieu des années 1990, la part de marché en termes de chiffre d'affaires des 4 premières entreprises du secteur étant par exemple passée de 11 à 17% entre 1996 et 2004. Ceci est en accord avec le résultat

mis en avant par plusieurs études d'un **affaiblissement de la concurrence dans le secteur de la distribution à partir du milieu des années 1990**¹⁵. Cette diminution de la concurrence serait liée à la loi Galland du 1^{er} juillet 1996 qui a conduit à des augmentations des marges arrière des distributeurs, répercutées dans les prix de détail ainsi que à la loi Raffarin du 5 juillet 1996, réglementant l'implantation des surfaces commerciales de plus de 300 mètres carrés.

3.2 ...et triplé dans hôtellerie et la restauration

Parmi les pays étudiés, c'est en France que le facteur de marge de ce secteur est le plus élevé, conséquence d'une forte augmentation enregistrée dans le milieu des années 1990. Bien qu'il soit impossible de déterminer les parts respectives de l'hôtellerie et de la restauration dans cette augmentation (en raison de l'absence de données comptables à un niveau plus désagrégé), plusieurs éléments laissent penser que l'affaiblissement de la concurrence du secteur hôtel-restaurant observé en France à partir de la seconde moitié des années 1990 concerne essentiellement l'hôtellerie.

Ainsi que le note le rapport d'étape de la Commission Attali, la progression des prix a été nettement plus importante ces dernières années dans l'hôtellerie que dans les cafés et restaurants¹⁶, tandis que la loi Raffarin du 5 juillet 1996, qui soumet tout projet d'implantation ou d'extension d'hôtels de plus de 50 chambres en région parisienne et 30 chambres en province à une autorisation des Commissions Départementales d'Équipement Commercial, a probablement contribué à un affaiblissement de la concurrence du secteur.

3.3 Le taux de marge est élevé aussi pour le secteur transports, entreposage et communication

Dans ce secteur, le *markup* serait plus élevé que dans les autres secteurs mais la France se situerait légèrement en-dessous de la moyenne européenne. Néanmoins, la diversité des activités de transports et les changements technologiques importants intervenus ces dernières années dans les télécommunications limitent la pertinence des estimations.

Pour le sous-secteur «transports et entreposage», le *markup* est élevé mais pas significativement différent de celui estimé dans les autres pays. Il a sans doute augmenté (voir tableau 2) tout comme la concentration du secteur en termes de chiffre d'affaires, la part de marché des quatre premiers acteurs étant passée de 18 à 23% entre 1996 et 2004¹⁷. Toutefois, le secteur est composé d'activités très disparates (transport ferroviaire, transport routier de voyageurs, de marchandises, transport aérien, transport par eau, manuten-

(14) L'hypothèse d'égalité de l'indice de Lerner des services marchands en France avec celui prévalant en Belgique ou au Danemark est rejetée à un seuil de confiance inférieur à 1%.

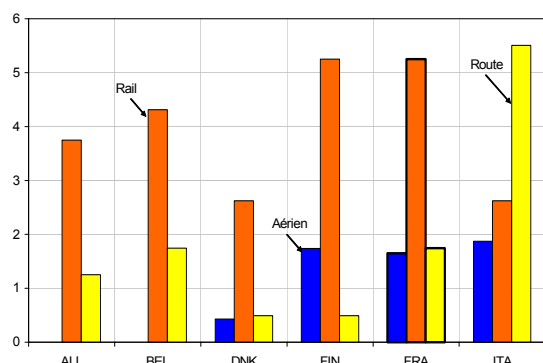
(15) Voir par exemple Borsenberger, Doisy (2006) : « Les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs », *DGTPE - Trésor-Éco n°3*.

(16) « L'indice des prix dans le secteur Hôtels-Cafés-Restaurants a augmenté au rythme annuel moyen de 2,8% entre 1998 et 2007, alors que dans le même temps l'indice des prix à la consommation croissait de 1,7%. Plus particulièrement, le prix des hôtels a augmenté en moyenne de 4,5% par an depuis 9 ans ».

(17) Données ALISSE, INSEE.

tion, entreposage) et les données disponibles ne permettent pas d'étudier l'intensité de la concurrence au niveau de chacune de ces activités.

Graphique 6 : indices de réglementation ECTR dans les transports en 2003

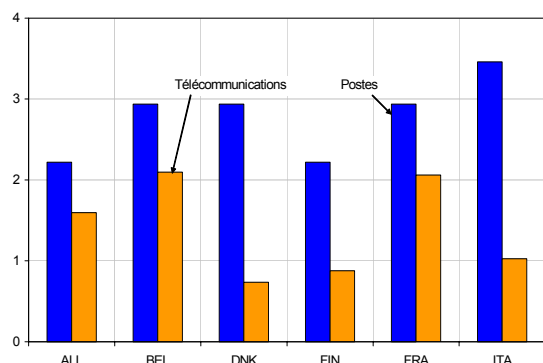


Source : OCDE et calculs DGTPE

Lecture : une valeur élevée de l'indice indique un fort degré de réglementation du secteur

Au mieux peut-on noter, à partir des indicateurs de réglementation de l'OCDE (cf. graphique 6), le niveau élevé de réglementation dans les transports ferroviaires et aériens en France en 2003 en comparaison de ceux observés en Allemagne, en Belgique ou au Danemark.

Graphique 7 : indices de réglementation ECTR dans les postes et télécom. en 2003



Sources : OCDE et calculs DGTPE

Dans les postes et télécommunications, le facteur de marge est en France particulièrement faible sur la période 1995-2002, conséquence d'une baisse spectaculaire observée à partir du milieu des années 1990. Il est significativement infé-

4. Un accroissement de la concurrence dans les secteurs de l'intermédiation financière, du commerce de détail et de l'hôtellerie permettrait de créer près de 200 000 emplois et d'augmenter la valeur ajoutée des branches marchandes à long terme de 1,2 %

A ce stade de l'analyse, il peut être intéressant de donner un ordre de grandeur en termes de croissance et d'emplois des enjeux relatifs à cette situation relative à la concurrence. Sur la base des éléments précédents, trois secteurs semblent offrir des possibilités d'accroissement de la concurrence : l'intermédiation financière, le commerce de détail, réparations et l'hôtellerie¹⁹. Les effets sur l'économie d'une diminution du facteur de

rieur aux facteurs de marge estimés pour les autres pays. La concentration du secteur, élevée, a connu une baisse entre 1996 et 2004, la part de marché des 4 premières entreprises en termes de chiffre d'affaires passant de 92 à 73%¹⁸.

Toutefois, le secteur des télécommunications a connu d'importantes mutations dans les années 1990 (avec notamment l'apparition de la téléphonie mobile et de l'Internet), si bien que les résultats obtenus pour ce secteur doivent être interprétés avec précaution. De plus, les indicateurs de réglementation de l'OCDE suggèrent que la France ne fait en réalité pas partie des pays dans lesquels le secteur est le moins réglementé (graphique 7).

3.4 Le secteur de l'intermédiation financière en France et en Europe est nettement moins concurrentiel qu'outre-Atlantique

Le facteur de marge du secteur de l'intermédiation financière (secteur représentant en 2004 6,2% de l'économie marchande en termes de VA) a fortement baissé en France depuis les années 1980. Sur la période 1995-2002, la concurrence est ainsi assez faible dans tous les pays européens sauf en France (cf. tableau 2).

Les estimations portant sur le secteur hors activités d'assurance et de caisse de retraite (secteur représentant en 2004 4,5% de l'économie marchande en termes de VA) confirment le caractère relativement peu concurrentiel du secteur au regard du facteur de marge quel que soit le pays, conclusion à laquelle aboutissent plusieurs études. **La BCE évalue par exemple à partir des données EU KLEMS le facteur de marge de l'intermédiation financière, hors activités d'assurance et de caisse de retraite, à 1,60 en Europe contre 1,29 aux États-Unis.**

En d'autres termes, le degré de concurrence de l'intermédiation financière en France pourrait être amélioré. Les conclusions du rapport final de la Commission européenne sur la banque de détail, du 31 janvier 2007 abondent dans ce sens. Notons toutefois que la création récente de la Banque Postale contribuera probablement à une augmentation de la concurrence dans le secteur bancaire, du fait notamment du nombre élevé d'implantations couvrant l'ensemble du territoire.

marge de ces secteurs peuvent être évalués à l'aide d'un modèle macroéconomique tenant compte des spécificités des secteurs telles que la taille ou l'intensité capitalistique²⁰. Les facteurs de marge ciblés sont les suivants :

- pour le secteur de l'hôtellerie, le facteur de marge est ramené au niveau observé avant la mise en œuvre de la loi Raffarin, soit 1,12, le markup estimé sur 1982-1995²¹ (dans Bouis 2007-7, cette variante incluait également une

(18) Données ALISSE, INSEE.

(19) Plusieurs autres secteurs - comme les taxis, la distribution de médicaments ou les vétérinaires - se caractérisent également par un faible degré de concurrence (en termes de *markup*) mais l'absence de données pour estimer les facteurs de marge de ces secteurs, conduit à limiter l'analyse aux trois secteurs précités.

(20) Voir Bouis (2007) : « Évaluation de l'impact macroéconomique de réformes sectorielles à l'aide d'un modèle à deux secteurs », Document de travail DGTPE n°2007-7.

- baisse du *markup* dans le secteur de la restauration) ;
- pour le secteur de l'intermédiation financière, l'ensemble des pays européens se caractérisant par un niveau de concurrence relativement faible, le facteur de marge cible retenu est celui estimé pour le Canada par l'OCDE (2005)²² sur la période 1975-2002 : la réforme est ainsi supposée diminuer le facteur de marge du secteur de 1,32 à 1,15²³ ;
 - pour le secteur du commerce de détail, le facteur de marge cible retenu est celui qui prévalait avant la mise en place des lois Galland et Raffarin, c'est-à-dire le facteur de marge estimé sur la période 1982-1995 : la variante consiste ainsi à abaisser le facteur de 1,55 à 1,21.

Les résultats des effets macroéconomiques des diminutions de facteurs de marge sont reportés dans le tableau 1. Le modèle est calibré sur la base des spécificités comptables des secteurs (telles que leur part dans la valeur ajoutée des branches marchandes, leurs intensités en facteurs...) observées en 2003 ou 2004.

Les enchaînements économiques consécutifs à une baisse du *markup* sont les suivants. La diminution du facteur de marge entraîne une hausse de la demande du bien produit par le secteur (de la part des consommateurs finaux et des entreprises) et donc de la production et de l'emploi dans ce secteur. Au niveau macroéconomique, la réforme entraîne toujours une augmentation du potentiel national de production et des créations nettes d'emplois. L'ampleur de ces effets varie néanmoins selon les caractéristiques du secteur réformé (comme sa taille, son intensité capitalistique ou le degré de complémentarité du bien produit par le secteur avec les biens du reste de l'économie). Par exemple, dans le cas de l'intermédiation financière, la baisse du facteur de marge (de 1,32 à 1,15), et donc du prix des services de l'intermédiation financière, se traduit par une augmentation de la production (+ 18%) et de l'emploi du secteur (+ 49 000 employés). Comme la consommation de services d'intermédiation financière est relativement complémentaire à la consommation des autres biens de l'économie, on observe également une

augmentation de la demande et de la production des biens produits par le reste de l'économie. En outre, la hausse de la demande de capital dans le secteur de l'intermédiation financière accentue l'effet positif de la réforme sur le reste de l'économie.

Les effets de la réforme sont globalement les mêmes dans le cas du secteur du commerce de détail : on observe une augmentation de la production et de l'emploi, à la fois dans le secteur réformé et dans le reste de l'économie, grâce à des effets de complémentarité des biens. À l'inverse, les services d'hôtellerie étant en partie substituables aux biens et services produits par le reste de l'économie (du moins dans le panier de consommation des ménages), la réforme se traduit par une légère baisse de la consommation finale de bien produit par le reste de l'économie, même si globalement, la production et l'emploi augmentent dans les deux secteurs.

Les estimations reportées dans le tableau 1 montrent que les réformes réalisées dans ces trois secteurs se traduiraient à terme par la création de 190 000 emplois (110 000 dans les secteurs réformés et 80 000 dans le reste de l'économie) et par une augmentation de la valeur ajoutée des branches marchandes en volume d'environ 1,2%. Ces résultats doivent être considérés comme des minorants dans la mesure où seuls les facteurs de marge sont supposés être affectés par l'intensification de la concurrence dans chaque secteur, les autres caractéristiques de l'économie restant inchangées. Par ailleurs, une baisse du *markup* étendue à la restauration porterait le nombre d'emplois créés à 250 000.

En outre, il est probable qu'une augmentation de la concurrence s'accompagne également d'une amélioration de la croissance de la productivité globale des facteurs - les firmes étant incitées à innover pour maintenir ou accroître leurs parts de marché - accentuant l'effet bénéfique des réformes sur le PIB.

Romain BOUIS

Tableau 1 : effets macroéconomiques d'une diminution du *markup* dans trois secteurs

Secteur réformé	Facteur de marge estimé	Facteur de marge ciblé	Secteur réformé		Ensemble de l'économie marchande	
			Production (en volume)	Emploi (en milliers)	Valeur ajoutée (en volume)	Emploi (en milliers)
Intermédiation financière	1,32	1,15	+18%	+49	+0,4%	+71
Commerce de détail	1,55	1,21	+3%	+38	+0,6%	+88
Hôtellerie	1,37	1,12	+17%	+22	+0,15%	+27

(21) Par ailleurs, en raison de l'absence de données comptables sur le seul secteur de l'hôtellerie permettant d'estimer le *markup* du secteur, deux scénarios extrêmes de *markup* sont considérés et les résultats des simulations retenus correspondent à la moyenne des effets obtenus sous chacun des scénarios.

(22) «Product Market Competition in OECD countries: A synthesis», ECO/CPE/WP1(2005)17/ANN2.

(23) Le facteur de marge retenu (1,32) est celui estimé pour le secteur de l'intermédiation financière, hors activités d'assurance et de caisses de retraite, plus significatif sur la période 1995-2002 que le facteur de marge estimé pour le secteur de l'intermédiation financière au sens large. Cette valeur de 1,32 est quoi qu'il en soit relativement proche de l'estimation du facteur de marge de l'intermédiation financière au sens large sur la période 1990-2002 (1,39). Son choix permet d'adopter une approche prudente quant à l'ampleur de l'effet sur l'économie du choc pro-concurrentiel.

Tableau 2 : estimations des *markups* par secteurs

Les intervalles sont des intervalles de confiance à 90% . Les estimations portent sur les données de la base STAN de l'OCDE.

Secteur	période 1995 - 2002						période 1982-1994		
	Allemagne	Belgique	Danemark	Finlande	France	Italie	Finlande	France	Italie
Ensemble de l'économie	1,30 [1,23 ; 1,37]	1,16 [1,12 ; 1,20]	1,18 [1,14 ; 1,23]	1,23 [1,15 ; 1,32]	1,26 [1,23 ; 1,30]	1,27 [1,21 ; 1,34]	1,20 [1,13 ; 1,27]	1,27 [1,20 ; 1,34]	1,21 [1,16 ; 1,26]
Secteur privé hors agriculture	1,23 [1,15 ; 1,32]	-	1,15 [1,09 ; 1,21]	1,22 [1,14 ; 1,32]	1,19 [1,16 ; 1,22]	-	1,22 [1,16 ; 1,28]	1,21 [1,16 ; 1,28]	-
Industrie	1,12 [1,09 ; 1,15]	1,09 [1,02 ; 1,17]	1,10 [1,01 ; 1,20]	1,18 [1,08 ; 1,30]	1,16 [1,11 ; 1,21]	1,12 [1,07 ; 1,16]	1,18 [1,12 ; 1,26]	1,13 [1,11 ; 1,15]	1,15 [1,12 ; 1,18]
Produits alimentaires, boisson, tabac	1,12 [1,02 ; 1,23]	1,05 [1,00 ; 1,10]	1,04 [0,94 ; 1,16]	1,12 [1,03 ; 1,23]	1,19 [1,12 ; 1,28]	1,11 [1,08 ; 1,15]	1,12 [1,08 ; 1,16]	1,15 [1,07 ; 1,24]	1,12 [1,10 ; 1,14]
Fabrication de papier, de carton, impression et publication papier	1,37 [1,10 ; 1,82]	1,25 [1,10 ; 1,45]	1,11 [1,05 ; 1,17]	1,43 [1,24 ; 1,69]	1,14 [1,08 ; 1,22]	1,15 [1,02 ; 1,33]	1,25 [1,14 ; 1,37]	1,17 [1,10 ; 1,24]	1,16 [1,13 ; 1,21]
Fabrication de produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux	1,12 [1,02 ; 1,24]	1,10 [1,03 ; 1,17]	1,17 [1,00 ; 1,41]	1,19 [1,08 ; 1,33]	1,19 [1,11 ; 1,28]	1,09 [1,03 ; 1,15]	1,18 [1,09 ; 1,30]	1,17 [1,12 ; 1,22]	1,15 [1,11 ; 1,18]
Machines et équipements	1,09 [1,01 ; 1,18]	1,10 [1,02 ; 1,19]	1,07 [0,97 ; 1,20]	1,21 [1,12 ; 1,32]	1,19 [1,12 ; 1,27]	1,09 [1,06 ; 1,13]	1,25 [1,16 ; 1,34]	1,20 [1,13 ; 1,28]	1,20 [1,19 ; 1,21]
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1,86 [1,43 ; 2,64]	1,23 [1,07 ; 1,45]	2,05 [1,68 ; 2,62]	1,66 [1,28 ; 2,36]	1,56 [1,07 ; 2,89]	1,59 [1,34 ; 1,95]	1,77 [1,56 ; 2,06]	1,56 [1,45 ; 1,68]	1,09 [0,88 ; 1,42]
Construction	1,12 [1,01 ; 1,25]	1,09 [1,06 ; 1,12]	1,08 [0,91 ; 1,34]	1,13 [1,05 ; 1,23]	1,04 [0,94 ; 1,17]	1,20 [1,12 ; 1,29]	1,12 [1,05 ; 1,21]	1,13 [1,03 ; 1,27]	1,22 [1,17 ; 1,28]
Services marchands	1,56 [1,42 ; 1,72]	1,23 [1,18 ; 1,29]	1,25 [1,20 ; 1,31]	1,48 [1,41 ; 1,56]	1,42 [1,35 ; 1,50]	1,47 [1,40 ; 1,54]	1,42 [1,33 ; 1,54]	1,57 [1,49 ; 1,65]	1,41 [1,34 ; 1,49]
Commerce de gros et de détail, réparations	1,24 [1,16 ; 1,35]	1,06 [1,01 ; 1,11]	1,05 [1,01 ; 1,09]	1,32 [1,23 ; 1,43]	1,30 [1,06 ; 1,69]	1,33 [1,28 ; 1,38]	1,26 [1,21 ; 1,32]	1,26 [1,08 ; 1,51]	1,32 [1,27 ; 1,37]
Commerce de détail (sauf auto/moto), répar. d'articles personnels et domestiques	1,16 [0,91 ; 1,60]	-	1,02 [0,88 ; 1,21]	1,38 [1,19 ; 1,64]	1,55 [1,21 ; 2,14]	-	1,19 [1,12 ; 1,26]	1,20 [0,98 ; 1,57]	-
Hôtels et restaurants	1,07 [0,82 ; 1,53]	1,13 [1,02 ; 1,26]	1,27 [1,15 ; 1,41]	1,02 [0,93 ; 1,14]	1,37 [1,21 ; 1,57]	1,18 [1,09 ; 1,29]	1,05 [1,01 ; 1,10]	1,10 [1,04 ; 1,18]	1,04 [0,99 ; 1,10]
Transports, entreposage et communication	1,34 [1,19 ; 1,54]	1,14 [1,03 ; 1,28]	1,11 [1,00 ; 1,26]	1,51 [1,44 ; 1,57]	1,28 [1,19 ; 1,38]	1,35 [1,23 ; 1,50]	1,38 [1,30 ; 1,46]	1,47 [1,36 ; 1,61]	1,33 [1,20 ; 1,49]
Transports, entreposage	1,17 [1,00 ; 1,42]	-	1,11 [0,94 ; 1,34]	1,40 [1,35 ; 1,45]	1,35 [1,24 ; 1,48]	-	1,36 [1,27 ; 1,45]	1,22 [1,17 ; 1,29]	-
Postes et télécommunications	1,76 [1,40 ; 2,38]	-	1,38 [1,00 ; 2,25]	1,83 [1,63 ; 2,09]	1,15 [1,02 ; 1,33]	-	1,45 [1,39 ; 1,53]	2,67 [1,76 ; 5,60]	-
Intermédiation financière	1,34 [1,03 ; 1,91]	1,55 [1,41 ; 1,72]	1,52 [1,31 ; 1,83]	2,20 [1,74 ; 3,00]	1,17 [0,93 ; 1,57]	1,28 [1,14 ; 1,44]	1,49 [1,42 ; 1,56]	1,49 [1,36 ; 1,66]	1,61 [1,54 ; 1,70]
Intermédiation financière (sauf assurances et caisses de retraite)	1,94 [1,05 ; 2,25]	-	1,57 [1,34 ; 1,89]	1,79 [1,62 ; 2,01]	1,32 [0,95 ; 2,18]	-	1,61 [1,51 ; 1,72]	1,65 [1,46 ; 1,88]	-

Éditeur :

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Emploi

Direction générale du Trésor
et de la Politique économique

139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

Directeur de la Publication :

Philippe Bouyoux

Rédacteur en chef :

Philippe Gudin de Vallerin

(01 44 87 18 51)

tresor-eco@dgtp.e.fr

Mise en page :

Maryse Dos Santos

ISSN 1777-8050

Derniers numéros parus

Décembre 2007

n°26 . Les facteurs d'évolution de la dépense publique en France : une rétrospective
Pierre BEYNET, Hervé NAERHUYSSEN

Novembre 2007

n°25 . Les effets du ralentissement immobilier sur la consommation aux États-Unis
Luc EYRAUD, Aurélien FORTIN, Sophie RIVAUD

n°24 . Une nouvelle base de données pour «mesurer» les institutions
Nicolas MEISEL, Jacques OULD-AOUDIA

n°23 . Le taux réduit d'impôt sur les sociétés pour les PME
Sébastien RASPILLER

Octobre 2007

n°22 . Valorisation des actions et des marchés boursiers par la méthode des multiples
Fabrice Montagné

n°21 . La situation économique mondiale à l'automne 2007
Aurélien Fortin, Fabrice Montagné, William Roos

n°20 . Faut-il s'inquiéter des déséquilibres de balances courantes en union monétaire
Thibault Guyon